

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021



Si vous souhaitez soutenir les formations dispensées par La Forbine (équipements d'analyses coûteux, maintenance de ces appareils...), vous pouvez désormais lui affecter directement le solde de votre taxe d'apprentissage !

Comment verser le solde de votre taxe d'apprentissage à La Forbine (0131681G) ?

Vous pouvez verser le **solde de 13%** votre taxe d'apprentissage directement auprès de l'organisme de votre choix : il n'y a plus d'organisme collecteur.

Ce solde de 13 % est reversé **directement par virement ou par chèque au lycée La Forbine** si c'est notre établissement que vous choisissez.

La Forbine vous délivre alors un **reçu libératoire** que vous pouvez transmettre à votre OPCO pour justifier votre paiement.

**L'ensemble des équipes de La Forbine, ses élèves, ses étudiants et ses apprentis
vous remercient pour votre soutien.**